

FICHE PRODUIT - FISCA-TPE

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE FISCALE ET SOCIALE

Dans le cadre des activités d'une entreprise, les administrations publiques peuvent être amenées à mettre en place un certain nombre de contrôles.

Ces contrôles sont des aléas supportés par les entreprises qui nécessitent le plus souvent, au-delà de notre mission principale, l'appui et l'assistance de son expert-comptable tout au long de la procédure. L'expert-comptable aura notamment à répondre aux questions et observations des contrôleurs et le cas échéant à contester le redressement.

Ces assistances occasionnent, au-delà d'un éventuel redressement, une facture d'honoraires complémentaire.

C'est à partir de ce constat que nous avons, avec l'appui de votre expert-comptable, construit une protection juridique Fiscale et Sociale adaptée à votre entreprise permettant de prendre en charge les frais d'honoraire d'assistance.

LES BENEFICIAIRES

Toute entreprise dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 000 € HT.

LES GARANTIES

Remboursement des honoraires d'assistance de votre expert-comptable et/ou d'un avocat spécialisé en cas de **contrôle fiscal** et en cas de **contrôle social**.

Garanties FISCALES	
Contrôle fiscal sur place	
Assistance conseil extérieur	
Garanties SOCIALES	
Contrôle URSSAF/MSA/CCP sur place	
Contrôle URSSAF/MSA/CCP sur pièces	

PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE

Contrôle fiscal sur place	5 000 € HT
<i>*Dont un plafond de remboursement Expert-Comptable</i>	3 000 € HT
Assistance avocat	1 525 € HT
Contrôle URSSAF/MSA/CCP sur place	500 € HT
Contrôle URSSAF/MSA/CCP sur pièces	200 € HT

Plafond global 5 000 € HT par année d'assurance et par litige.



59 Quai Claude Bernard 38200 VIENNE



04 74 78 01 97



juridis@juridis.fr



www.juridis.fr